

CALENDRIER REPRISE DES COMPÉTITIONS

À partir du 9 juin :

- ESPACES PUBLICS : (exemple place publique)
 - Toutes pratiques autorisées dans la limite de rassemblement de 10 personnes ou 25 personnes si pratique encadrée
 - Compétitions autorisées dans la limite de 500 participants
Public : rassemblement 10 personnes maximum
- DANS LES BOULODROMES EXTÉRIEURS :
 - Toutes pratiques autorisées dans la limite de rassemblement de 10 personnes sans limitation si pratique encadrée
 - Compétitions autorisées sans limitation de participants
Public assis jauge à 65 % (limitée à 5 000 et Pass sanitaire à partir de 1 000)



Fédération Française du Sport-Boules

CALENDRIER REPRISE DES COMPÉTITIONS

À partir du 9 juin :

- DANS LES BOULODROMES COUVERTS :
 - Toutes pratiques autorisées limite de la jauge 50 % sans limitation si pratique encadrée
 - Compétitions autorisées dans la limite de 50 % de la capacité
Public assis jauge à 65 % (limitée à 5 000 et Pass sanitaire à partir de 1 000)
- Sanitaires et vestiaires uniquement pour les mineurs et publics prioritaires
- Buvette et restauration suivant protocole HCR (pas de bar, table limitée à 6 personnes)
- Nécessité de tenir une liste des personnes présentes avec coordonnées, qui doit être détruite après 15 jours
- Couvre-feu à 23 h 00



Fédération Française du Sport-Boules